

DÉLIBÉRATION 2023-04

du 7 décembre 2023 relative à la mise à disposition de suivis de cohortes d'élèves

L'un des enjeux de l'évaluation des écoles et des établissements réside dans l'appropriation des données et indicateurs par les différents acteurs. À cet égard, les rapports d'évaluation, de même que les bilans annuels transmis au CEE par les académies, font état d'un besoin de suivi de cohortes d'élèves, y compris lorsque ces derniers ont quitté l'école ou l'établissement. Un tel suivi enrichirait l'offre actuelle d'indicateurs. Ainsi, pour les collèges et les lycées, les taux d'accès et leur valeur ajoutée rendent compte du parcours des élèves au sein de l'établissement, mais ils ne fournissent aucun élément d'analyse sur le devenir des élèves quelques années après leur sortie. La demande est particulièrement forte pour les lycées qui souhaiteraient disposer d'informations sur les études supérieures entreprises par leurs élèves et leur réussite après l'obtention du baccalauréat.

Compte tenu de ces éléments de contexte, le Conseil d'évaluation de l'École souhaite que soient produits des indicateurs de suivi de cohortes qui permettraient aux écoles, collèges et lycées de connaître et d'apprécier les parcours et le devenir de leurs anciens élèves.

- **Le Conseil d'évaluation de l'École préconise de suivre prioritairement des cohortes ascendantes pour les élèves sortant de lycée.** Pour les élèves préparant un baccalauréat général, technologique ou professionnel, il s'agit de rendre compte de leur parcours dans l'enseignement supérieur court ou long, du diplôme acquis à l'issue de trois années d'études : BTS, BUT, obtention de la Licence, École, CPGE et intégration, IFSI, etc. (données fournies par lycée, éventuellement en compilant les données de plusieurs millésimes pour une plus grande robustesse des résultats).

Les rapports d'évaluation montrent également que le suivi de la réussite scolaire des élèves pourrait être davantage développé. Si à l'école et en collège les évaluations standardisées sont bien intégrées dans le contexte de l'établissement avec la présentation des résultats des évaluations de CP, de CE1 et de sixième, l'analyse du fonctionnement de l'école ou de l'établissement prend assez peu appui sur ces données. La raison est sans doute qu'elles sont vues comme des données d'entrée, des évaluations repères qui rendent compte d'une situation initiale et ne sont donc pas analysées pour éclairer l'action de l'École au cours des différentes années de scolarité. La mise en place d'évaluations en classe de CM1 et de quatrième permet d'envisager des suivis de cohortes d'élèves tout en restant cohérent avec la finalité diagnostique des évaluations nationales.

Comme l'évaluation s'intéresse aux élèves présents dans l'école ou l'établissement, il serait intéressant de travailler sur des cohortes descendantes, par exemple en exploitant les résultats des élèves des classes de quatrième au regard des résultats que ces mêmes élèves avaient obtenus en classe de sixième. Ce travail permettrait d'identifier les difficultés persistantes ou celles qui apparaissent ou disparaissent en cours de scolarité.

- **Le Conseil d'évaluation de l'École préconise de constituer prioritairement des cohortes descendantes pour les élèves entrés en 4^e à la rentrée 2023** afin de caractériser le niveau scolaire des élèves à cette date en fonction de leur niveau quelques années auparavant. L'objectif est d'enrichir les diagnostics actuels établis à partir des évaluations nationales repères et de voir dans quelle mesure les difficultés auxquelles les élèves font face en 4^e sont persistantes ou au contraire récemment apparues. Plus précisément, il s'agit de constituer, au niveau national, une cohorte descendante pour les élèves entrés en 4^e avec analyse des résultats obtenus aux évaluations nationales deux ou trois ans auparavant à l'entrée en 6^e. En plus du niveau national, cette analyse de cohorte pourrait s'envisager au niveau des écoles et des collèges (en prévoyant de compiler, le cas échéant, les données de plusieurs millésimes pour une plus grande robustesse des résultats).

Ultérieurement, il serait pertinent d'élargir le champ de travail :

- aux élèves de CM2 pour rendre compte de leur parcours au collège, de l'obtention du DNB et de la voie suivie à l'issue du collège (données par école, éventuellement en compilant les données de plusieurs millésimes pour une plus grande robustesse des résultats **en cas d'effectifs faibles dans l'école considérée**) ;
- aux élèves de 3^e pour rendre compte de leur parcours au lycée, de l'obtention du baccalauréat ou du CAP et du type d'études supérieures suivies (données par collège, éventuellement en compilant les données de plusieurs millésimes pour une plus grande robustesse des résultats) ;
- aux élèves de terminale CAP pour rendre compte de leur éventuelle poursuite d'études (réussite en bac pro ou mention complémentaire), ou de leur insertion professionnelle ;
- aux élèves entrés en CM1 avec une analyse des résultats obtenus aux évaluations nationales au regard de celles obtenues aux évaluations nationales en CE1 et en CP.